

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2012**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vingt-quatre octobre deux mil douze à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINÉ, Maire.

PRESENTS : Monsieur Claude JOSSELIN, Monsieur Nicolas SORET, Monsieur Yves GENTY, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Laurence MARCHAND, Madame Sophie KRANTZ, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Lucien VATIN, Madame Marie-Ange BONNOUVRIER, Monsieur Maurice COLAS, Madame Sylvette PECON, Monsieur Christian SOUADET, Madame Christine CHECK, Monsieur Laurent PALAZY, Monsieur Eric APFFEL, Madame Sophie CHAPALAIN, Monsieur Henri BARO, Madame Hélène FACQUEUR, Monsieur Brice GALLONI, Monsieur Julien WATERKEYN, Monsieur André GOUDROT, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Mohamed EL HAIBA, Madame Daniela FACCHETTI, Madame Isabelle BOURASSIN-LANGE, représentant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Frédérique COLAS, pouvoir à Madame Laurence MARCHAND,
Monsieur Yves BONNET, pouvoir à Monsieur Claude JOSSELIN,
Madame Najet ARRAISS-BELBACHIR, pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ,
Monsieur Guy MATHIAUT, pouvoir à Madame Isabelle BOURASSIN-LANGE,

ABSENTE :

Madame Hanan BACHIRI-ZOUHOUR,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurence MARCHAND.

°°°000°°°

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laurence MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

b. Décisions en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

- D16/2012 : MAPA – Mission de relevés topographiques – raccordement des effluents de l'aire d'accueil des gens du voyage et des communes de Chamvres et de Paroy-sur-Tholon à la station d'épuration
- D17/2012 – MAPA – Aménagement d'un accueil et d'une épicerie au camping municipal de Joigny lot n°2 menuiseries intérieures et extérieures
- D18/2012 – MAPA – Mission de maîtrise d'œuvre relative au raccordement de l'aire d'accueil des gens du voyage et des communes de Paroy-sur-Tholon et Chamvres
- D19/2012 – MAPA – Mise en conformité des installations électriques de la cité administrative
- D20/2012 – MAPA – Fourniture d'une balayeuse aspirante
- D21/2012 – MAPA – Achat d'un logiciel pour la direction des ressources humaines et la direction financière
- D22/2012 – MAPA – Travaux de réhabilitation des bâtiments n°9 «La Croix Rouge» et n°11 «Les Restaurants du Cœur» - avenant lot n°2
- D23/2012 – MAPA – Dépigeonnage et fermeture des abat-sons de l'église Saint-Jean
- D24/2012 – MAPA – Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion
- D25/2012 – MAPA – Acquisition et installation d'un système de vidéo-projection interactif avec stylet et sonorisation d'une salle de conférence avec ses périphériques associés
- D26/2012 – MAPA – Mission de contrôle technique aménagement bâtiment 3 de l'ancien site militaire
- D27/2012 – La compagnie «On ne joue pas à table» propose une animation constituée de 5 tables de jeu pour 6 personnes à l'initiative du contrat local d'éducation artistique (CLEA) de la ville de Joigny, 13 novembre 2012 à la salle des Champs Blancs

- D28/2012 – La compagnie du Deuxième propose un spectacle de rue intitulé «La Glace du Carpidon» à l'initiative du contrat local d'éducation artistique (CLEA) de la ville de Joigny, 17 novembre 2012 esplanade de La Madeleine et halls d'immeubles
- D29/2012 – MAPA – Fourniture et pose d'une clôture grillagée et de portails
- D30/2012 – Bail précaire – BGE Nièvre Yonne
- D31/2012 – Bail précaire – société GAN PREVOYANCE
- D32/2012 – Spectacles et concerts pour les «Vendredis de Debussy»
- D33/2012 – Dissolution de la régie de recettes pour le service des transports urbains
- D34/2012 – Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'actuelle bibliothèque qui deviendra médiathèque – réitération de signature
- D35/2012 – MAPA – Remplacement des chaudières à gaz logements de la Manutention
- D36/2012 – MAPA – Retrait d'une trentaine de semelles, monuments ou stèles funéraires au cimetière de Joigny
- D37/2012 – MAPA – Suppression des branchements plomb sur réseau d'eau potable
- D38/2012 – La compagnie Thearto propose un spectacle intitulé «Le mets des mots» à l'initiative du contrat local d'éducation artistique (CLEA) de la ville de Joigny, 27 octobre 2012 bibliothèque annexe de La Madeleine
- D39/2012 – Mise à disposition gratuite de locaux à l'association de La Madeleine – section Les Aventuriers

c. Point des travaux

➤ Bâtiments

Ecole maternelle Albert Garnier

Les travaux sont terminés.

Bâtiment «La Manutention»

14 appartements ont été rénovés, restent 2 à réaliser.

Ancien site militaire

Les travaux de réhabilitation des bâtiments 9 et 11 (restaurant du Cœur et Croix rouge) sont terminés.

Ecole maternelle La Madeleine

Les travaux de toiture sont terminés. Les travaux d'isolation des combles seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.

Camping

L'aménagement de l'accueil et de l'épicerie est en cours.

Salle Claude Debussy

Mise en place de treuils électriques pour l'équipement scénique de la salle.

➤ Voirie

Aménagement aire d'accueil des gens du voyage

Les travaux de second œuvre dans les bâtiments sont en cours de réalisation : les cloisons sont terminées, la pose de carrelage est en cours.

Travaux de réfection de voirie

Ont été réalisés :

Le parking de l'immeuble rue du Commerce

Les trottoirs rue des Grives, rue des Alouettes, rue des Tourterelles

Les chaussées rues des Grives et des Alouettes

Les chaussées du lotissement Champ de Puce

Parc du Chapeau

Un nouveau jeu a été installé, reste à réaliser le sol souple.

➤ Travaux d'éclairage public

Les travaux du programme 2012 sont terminés

➤ Travaux d'économie d'énergie

Ecole Saint Exupéry

La nouvelle chaudière (basse température) a été mise en service mi-octobre.

d. Subventions accordées à la ville de Joigny

- ✗ Conseil régional – 4 100 € pour l'acquisition d'instruments de musique
- ✗ Signature d'un avenant à une convention du CRSD pour la fiche action n°4 «développer l'offre touristique par le renforcement d'équipements culturels attractifs et de loisirs» : décision de transfert par la DATAR de 24 000 € de la fiche action 0.1 vers la fiche action 4

e. Communication relative à la fermeture de classe à l'école élémentaire Albert Garnier

ORDRE DU JOUR

1a. Budget principal 2012 – décision modificative n°2.

CONSIDERANT que le projet de décision modificative n°2 au budget ville pour l'exercice 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
<i>INVESTISSEMENT</i>	3 673 659,12	3 673 659,12
<i>FONCTIONNEMENT</i>	782 616,09	782 616,09
TOTAL	4 456 275,21	4 456 275,21

CONSIDERANT le détail par chapitre et par article suivant :

1) Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL -500,00

6042 Achat de prestations de services	6 400,00
60612 Energie - Electricité	-25 000,00
60632 Fournitures de petit équipement	2 000,00
6065 Livres, disques, cassettes	-3 000,00
6135 Locations mobilières	3 000,00
61551 Entretien et réparations sur matériel roulant	30 000,00
6188 Autres frais divers	-4 500,00
6232 Fêtes et cérémonies	6 500,00
6238 Divers communication	-9 500,00
6288 Autres services extérieurs	-6 400,00

Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL 153 000,00

64111 Capital décès, heures supplémentaires	39 000,00
64168 Emplois aidés	55 000,00
6453 Cotisations aux caisses de retraite, validations de services	44 000,00
64731 Allocations de chômage	15 000,00

Chapitre 014 ATTENUATION DE PRODUITS 9 800,00

7398 Reversement, restitution, prélèvements divers	9 800,00
--	----------

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES 554 816,09

022 Dépenses imprévues	554 816,09
------------------------	------------

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES 19 000,00

66112 Intérêts - Rattachements des ICNE	19 000,00
---	-----------

Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES 12 200,00

6718 Autres charges exceptionnelles	8 200,00
673 Titres annulés	4 000,00

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections 34 300,00

6811 Dotations aux amortissements	34 300,00
-----------------------------------	-----------

2) Recettes de fonctionnement	
Chapitre 002 Excédents antérieurs reportés	638 016,09
002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	638 016,09
Chapitre 013 ATTENUATION DE CHARGES	39 000,00
6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	22 000,00
6459 Remboursement part Cie d'assurance	17 000,00
Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	14 600,00
70878 Remboursement frais par d'autres redevables	14 600,00
Chapitre 73 IMPOTS ET TAXES	4 000,00
7351 Taxe sur l'électricité	4 000,00
Chapitre 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	68 600,00
7411 Dotation forfaitaire	-3 000,00
74123 Dotation de solidarité urbaine	42 000,00
74127 Dotation nationale de péréquation	24 000,00
74718 Autres subventions de l'Etat	7 000,00
7472 Subventions de la région	17 000,00
7473 Subventions du Département	-7 000,00
74833 Etat - Compensation au titre de la CET	-11 000,00
74834 Etat - Compensation taxes foncières	-11 000,00
74835 Etat - Compensation T.H	7 000,00
7488 Autres attributions, subv. et participations	3 600,00
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 100,00
722 Travaux en régie	10 000,00
777 Quote-part des subventions d'inv. transf. au résultat	3 100,00
Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 300,00
7718 Autres produits exceptionnels	5 300,00
3) Dépenses d'investissement	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	5 200,00
2051 Concessions et droits similaires, brevets	5 200,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	29 890,00
21318 Travaux autres bâtiments publics	9 390,00
2168 Autres collections et oeuvres d'art	3 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	17 500,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	33 710,00
2313 Constructions	43 710,00
2315 Instal.. matériel & outillage techniques	-10 000,00
Chapitre 020 Dépenses imprévues	18 000,00
020 Dépenses imprévues	18 000,00
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	13 100,00
13918 Amortissement des subventions	3 100,00
2313 Travaux sur constructions (en régie)	10 000,00

Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	150 000,00
2138 Autres immobilisations	150 000,00
Déficit d'exécution de la section d'Investissement	1 444 885,12
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 978 874,00
4) Recettes d'investissement	
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	936 337,12
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	936 337,12
Chapitre 13 Subventions d'investissement	2 000,00
1342 Amendes de police	2 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	63 600,00
2313 Constructions	63 600,00
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	34 300,00
28188 Amortissement du matériel	34 300,00
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	150 000,00
2031 Frais d'études	150 000,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 487 422,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

CONSIDERANT que la commission des finances réunie le 12 octobre 2012 a émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Claude JOSSELINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Laurence MARCHAND, Madame Sophie KRANTZ, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Lucien VATIN, Madame Marie-Ange BONNOUVRIER, Monsieur Maurice COLAS, Madame Sylvette PECON, Monsieur Christian SOUADET, Madame Christine CHECK, Monsieur Yves BONNET, Monsieur Laurent PALAZY, Madame Najet ARRAISS-BELBACHIR, Monsieur Eric APFFEL, Madame Sophie CHAPALAIN, Monsieur Henri BARO, Madame Hélène FACQUEUR, Monsieur Brice GALLONI, Monsieur Julien WATERKEYN, Monsieur André GOUDROT, soit 27 voix,

CONTRE : Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Mohamed EL HAIBA, Madame Daniela FACCHETTI, Madame Isabelle BOURASSIN-LANGE, Monsieur Guy MATHIAUT, soit 5 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°2 du budget principal de la ville de Joigny pour l'exercice 2012.

1b. Budget annexe de l'eau 2012 – décision modificative n°2.

CONSIDERANT que le projet de décision modificative n°2 au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
<i>INVESTISSEMENT</i>	210 531,42 €	210 531,42 €
<i>FONCTIONNEMENT</i>	41 453,40 €	41 453,40 €
TOTAL	251 984,82 €	251 984,82 €

CONSIDERANT le détail par chapitre et par article suivant :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 453,40
61558 Entretien et réparations des autres biens	-8 000,00
618 Frais divers	13 453,40
6371 Redevance pour prélèvement d'eau	6 000,00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	12 000,00
6541 Créances admises en non-valeur	12 000,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	18 000,00
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	14 000,00
678 Autres charges exceptionnelles	4 000,00

Recettes de fonctionnement	
Chapitre 002 Excédents antérieurs reportés	41 453,40
002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	41 453,40

Dépenses d'investissement	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	81 576,42
2315 Travaux sur réseaux	81 576,42
Restes à réaliser de l'exercice précédent	128 955,00

Recettes d'investissement	
Chapitre 001 Excédents antérieurs reportés	120 531,42
001 Excédent d'investissement reporté	120 531,42
Restes à réaliser de l'exercice précédent	90 000,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,
CONSIDERANT que la commission des finances réunie le 12 octobre 2012 a émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°2 du budget annexe de l'eau de la ville de Joigny pour l'exercice 2012.

1c. Budget annexe de l'assainissement 2012 – décision modificative n°2.

CONSIDERANT que le projet de décision modificative n°2 au budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	682 416,84 €	682 416,84 €
FONCTIONNEMENT	63 184,31 €	63 184,31 €
TOTAL	745 601,15 €	745 601,15 €

CONSIDERANT le détail par chapitre et par article suivant :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 184,31
618 Frais divers	59 184,31
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	4 000,00
23 Virement à la section d'investissement	4 000,00

Recettes de fonctionnement	
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	4 000,00
777 Amortissement des subventions	4 000,00

Chapitre 002 Excédents antérieurs reportés **59 184,31**
02 Excédent de fonctionnement antérieur reporté 59 184,31

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 Opérations d'ordre en sections **4 000,00**
139118 Amortissement des subventions 4 000,00
Chapitre 001 Déficit antérieur reporté **390 641,84**
001 Déficit antérieur reporté 390 641,84
Restes à réaliser de l'exercice précédent **287 775,00**

Recettes d'investissement

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves **212 041,84**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 212 041,84
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement **4 000,00**
021 Virement de la section de fonctionnement 4 000,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent **466 375,00**

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

CONSIDERANT que la commission des finances réunie le 12 octobre 2012 a émis un avis favorable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°2 du budget annexe de l'assainissement de la ville de Joigny pour l'exercice 2012.

2. Aménagement de circuits touristiques – Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement.

VU l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales prévoyant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

VU la délibération du 10 février 2012, par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif pour 2012,

VU la délibération du 10 février 2012, par laquelle le conseil municipal a approuvé le programme d'aménagement des circuits touristiques et son tableau de financement prévisionnel,

VU la délibération n°1a du 24 octobre 2012, par laquelle le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°2 au budget 2012 de la ville,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 12 octobre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) pour l'aménagement de circuits touristiques, tels que définis ci-dessous :

Montant de l'AP : 179 400 € TTC

Répartition annuelle des CP :

2012 : 99 000 €

2013 : 80 400 €

AUTORISE les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

3. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables – budgets eau et assainissement.

VU l'état des taxes et produits irrécouvrables dressé et certifié par Madame RASAMIMANANA, trésorière municipale, qui demande l'admission en non-valeur, et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2342-4,

VU les pièces à l'appui,

CONSIDERANT que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, que Madame RASAMIMANANA justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit de liquidations judiciaires,

d'insolvabilités, de recherches infructueuses de débiteurs partis sans laisser d'adresse, d'effacements des dettes dans le cadre d'une procédure de surendettement, de dossiers de successions vacantes négatifs, de créances de trop faible valeur,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 12 octobre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes indiquées dans l'état présenté par Madame RASAMIMANANA, trésorière municipale, s'élevant à 29 168,29 € TTC,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

4a. Subvention à l'amicale des employés communaux.

VU les délibérations du 10 février 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions aux associations pour un montant total de 437 340 €,

VU les délibérations des 21 mars 2012, 16 avril 2012, 18 juin 2012 et 11 septembre 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions à divers organismes pour des montants de 900 €, 1 500 €, 200 €, 100 €, 900 €, 500 € et 2 000 €,

CONSIDERANT que les crédits inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6574 s'élèvent à 460 000 €,

CONSIDERANT que la société Chèque Déjeuner a adressé en 2011 à la ville de Joigny deux chèques d'un montant total de 1 382,54 €, représentant le montant de la ristourne sur les titres-restaurants perdus ou périmés en 2009 et 2010,

VU l'article R.3262-14 du code du travail prévoyant que cette ristourne doit être reversée au comité d'entreprise ou pour notre collectivité, à l'amicale des employés communaux,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 12 octobre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention municipale de 1 382,54 € à l'amicale des employés communaux,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2012.

4b. Subvention à l'union nationale des retraités et des personnes âgées – section de Joigny (UNRPA).

VU les délibérations du 10 février 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions aux associations pour un montant total de 437 340 €,

VU les délibérations des 21 mars 2012, 16 avril 2012, 18 juin 2012, 11 septembre 2012 et 24 octobre 2012 (n° 4a) par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions à divers organismes pour des montants de 900 €, 1 500 €, 200 €, 100 €, 900 €, 500 €, 2 000 € et 1 382,54 €,

CONSIDERANT que les crédits inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6574 s'élèvent à 460 000 €,

CONSIDERANT que l'UNRPA a organisé un goûter dansant dans le cadre de la semaine bleue,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention municipale de 400 € à l'UNRPA – section de Joigny,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2012.

4c. Subvention au cercle d'amitié franco-allemand de Joigny.

VU les délibérations du 10 février 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions aux associations pour un montant total de 437 340 €,

VU les délibérations des 21 mars 2012, 16 avril 2012, 18 juin 2012, 11 septembre 2012 et 24 octobre 2012 (n°4a et 4b) par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions à divers organismes pour des montants de 900 €, 1 500 €, 200 €, 100 €, 900 €, 500 €, 2 000 €, 1 382,54 € et 400 €,

VU la lettre en date du 7 septembre 2012, par laquelle le cercle d'amitié franco-allemand sollicite une subvention de la ville de Joigny pour couvrir la dépense que représente la rémunération du professeur d'allemand,

CONSIDERANT que cette rémunération, charges patronales comprises, s'élève à 5 032 € pour l'année 2012,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 12 octobre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention municipale de 5 000 € au cercle d'amitié franco-allemand de Joigny,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2012.

4d. Subvention à l'association CLEF.

VU les délibérations du 10 février 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions aux associations pour un montant total de 437 340 €,

VU les délibérations des 21 mars 2012, 16 avril 2012, 18 juin 2012, 11 septembre 2012 et 24 octobre 2012 (n°4a, 4b et 4c) par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions à divers organismes pour des montants de 900 €, 1 500 €, 200 €, 100 €, 900 €, 500 €, 2 000 €, 1 382,54 €, 400 € et 5 000 €,

CONSIDERANT que l'association CLEF (communiquer – lire – écrire – former), installée à Joigny depuis le début de l'année, a sollicité une subvention de la ville de Joigny pour mener à bien ses actions sur le territoire de la commune, actions qui ont concerné 38 personnes au cours du 1^{er} semestre 2012 et qui ont permis de sensibiliser 43 partenaires,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 12 octobre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention municipale de 4 000 € à l'association CLEF,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2012.

4e. Subvention au foyer socio-éducatif du collège Marie Noël.

VU les délibérations du 10 février 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions aux associations pour un montant total de 437 340 €,

VU les délibérations des 21 mars 2012, 16 avril 2012, 18 juin 2012, 11 septembre 2012 et 24 octobre 2012 (n°4a, 4b, 4c et 4d) par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions à divers organismes pour des montants de 900 €, 1 500 €, 200 €, 100 €, 900 €, 500 €, 2 000 €, 1 382,54 €, 400 €, 5 000 € et 4 000 €,

VU le projet artistique et culturel prévu par une classe de 5^e du collège Marie Noël, qui va travailler sur la thématique du portrait à travers les différents enseignements des programmes, enrichis par des sorties culturelles et des rencontres avec des artistes,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 12 octobre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention municipale de 400 € au foyer socio-éducatif du collège Marie Noël,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2012.

5. Création et gestion d'un pôle social sur l'ancien site militaire.

Monsieur GENTY rapporte que par délibération du 3 février 2011, le conseil municipal a approuvé le contrat de redynamisation du site de Défense (CRSD) de Joigny et sa fiche action n°8 : «Créer sur le site du 28^e Groupe Géographique la Maison des Cultures» dans les locaux du bâtiment n°2.

Lors de la commission CRSD du 2 mai 2012, le programme d'aménagement du bâtiment n°2 a été validé. Il inclut l'aménagement d'une salle de cinéma, de salles de sport et danse, du musée de la Résistance et d'un pôle social constitué des services du centre communal d'action sociale (CCAS), d'un centre social et d'une épicerie sociale.

Le futur centre social doit offrir de nouveaux services et activités à la population :

- accueil pour l'orientation/information/permanences
- activités culturelles et de loisirs
- soutien aux associations
- services aux familles.

Un centre social peut à la fois être une maison des services et des activités (activités régulières, offres de loisirs, permanences, informations, cours, soutien scolaire), une maison des projets (groupes de femmes, aide au montage d'associations...) et une maison de la citoyenneté (comité de quartier, fête de quartier, journal de quartier, débats, soutien à l'initiative...).

Compte tenu de ces éléments, il apparaît souhaitable que la gestion de ce centre soit confiée au CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Claude JOSSELINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Laurence MARCHAND, Madame Sophie KRANTZ, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Lucien VATIN, Madame Marie-Ange BONNOUVRIER, Monsieur Maurice COLAS, Madame Sylvette PECON, Monsieur Christian SOUADET, Madame Christine CHECK, Monsieur Yves BONNET, Monsieur Laurent PALAZY, Madame Najet ARRAISS-BELBACHIR, Monsieur Eric APFFEL, Madame Sophie CHAPALAIN, Monsieur Henri BARO, Madame Hélène FACQUEUR, Monsieur Brice GALLONI, Monsieur Julien WATERKEYN, Monsieur André GOUDROT, Madame Isabelle BOURASSIN-LANGE, Monsieur Guy MATHIAUT, soit 29 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Mohamed EL HAIBA, Madame Daniela FACCHETTI, soit 3 voix,

APPROUVE le principe d'installation des services du CCAS dans le bâtiment n°2 de l'ancien site militaire,

APPROUVE le principe de création d'un centre social et d'une épicerie sociale sur ce site,

SOLLICITE des subventions auprès de l'État, du conseil général de l'Yonne et de la caisse d'allocations familiales au taux le plus élevé possible,

DECIDE de confier la gestion du centre social dès son ouverture au CCAS, sous réserve de l'accord du conseil d'administration du CCAS.

6. Marché d'exploitation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire – Autorisation de signature d'un avenant.

Monsieur MORAINÉ rapporte que le 17 décembre 2004, un marché d'exploitation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (P1, P2 et P3) dans les bâtiments communaux a été signé avec la société SOPAREC pour une durée de 4 ans. Ce contrat a été reconduit en 2008 pour une durée de 4 ans et arrive à terme au 31 octobre 2012.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 août 2012 avec une remise des offres le 1^{er} octobre 2012. Quatre offres ont été reçues dans les délais.

La commission d'appel d'offres a décidé le 8 octobre dernier de déclarer cette consultation sans suite au vu de l'analyse des offres mettant en évidence des incohérences dans les offres remises.

Le contrat actuel arrivant à échéance, la commission d'appel d'offres réunie le 8 octobre dernier a donné son accord pour signer un avenant de prolongation de délais du présent marché d'une durée d'un an afin de pouvoir relancer cet appel d'offres.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant initial du présent marché pour la période des 8 ans :

	HT	TTC
P1	1 547 907,44	1 851 297,30
P2	451 970,78	540 557,05
P3	429 407,50	513 571,37
Montant total	2 429 285,72	2 905 425,72

Montant de l'avenant :

	HT	TTC
P1	185 406,87	221 746,62
P2	49 829,41	59 595,97
P3	35 619,99	42 601,51
Montant total	270 856,27	323 944,10

Soit une augmentation de 11,15 %

Montant total du présent marché pour la période des 9 ans :

	HT	TTC
P1	1 733 314,31	2 073 043,91
P2	501 800,19	600 153,02
P3	465 027,49	556 172,88
Montant total	2 700 141,99	3 229 369,82

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Claude JOSSELIN, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Laurence MARCHAND, Madame Sophie KRANTZ, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Lucien VATIN, Madame Marie-Ange BONNOUVRIER, Monsieur Maurice COLAS, Madame Sylvette PECON, Monsieur Christian SOUADET, Madame Christine CHECK, Monsieur Yves BONNET, Monsieur Laurent PALAZY, Madame Najet ARRAISS-BELBACHIR, Monsieur Eric APFFEL, Madame Sophie CHAPALAIN, Monsieur Henri BARO, Madame Hélène FACQUEUR, Monsieur Brice GALLONI, Monsieur Julien WATERKEYN, Monsieur André GOUDROT, Madame Isabelle BOURASSIN-LANGE, Monsieur Guy MATHIAUT, soit 29 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Mohamed EL HAIBA, Madame Daniela FACCHETTI, soit 3 voix,

AUTORISE le maire à signer l'avenant susmentionné,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012.

7. Contrat local d'éducation artistique et contrat territoire lecture – Demande de subvention au titre de 2012.

Monsieur SORET rapporte que par délibérations des 6 avril et 15 septembre 2011, le conseil municipal a respectivement approuvé le contrat local d'éducation artistique (CLEA) et le contrat territoire lecture (CTL) et a sollicité une subvention auprès de la DRAC pour leur mise en place en 2011.

La commune de Joigny réalisera en 2012 la phase annuelle du contrat local d'éducation artistique et territoire lecture. La totalité de la dépense pour l'année 2012 est estimée 18 201 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC au titre de l'année 2012 comme suit :

- 5 000 € au titre des actions CTL
- 12 000 € au titre des actions CLEA.

8. Voirie et parkings de l'ancien site militaire – Classement dans le domaine public communal.

Monsieur GENTY rapporte que la ville de Joigny est propriétaire d'une partie de l'ancien site militaire.

C'est actuellement un espace fermé avec des voies intérieures.

Pour ouvrir le quartier à la ville, il est proposé de classer la voirie et les parkings dans le domaine public communal.

La procédure :

- Durée de l'enquête publique : 15 jours
- Arrêté de mise à enquête et de nomination du commissaire enquêteur
- Affichage et publication de l'avis d'enquête publique 15 jours avant le début de l'enquête
- Permanences du commissaire enquêteur
- Réception des conclusions du commissaire enquêteur (1 mois)
- Les classements et déclassements sont approuvés par le conseil municipal au vu des résultats de l'enquête
- Délai de recours des tiers : 2 mois après la publication de l'acte (transmission à la Préfecture)
- Acte de classement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager la procédure de classement dans le domaine public communal, de la voirie et des parkings situés à l'intérieur de la partie ville de l'ancien site militaire au lieu-dit «Le Groupe Géographique»,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

9. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs.

Monsieur MORAINÉ rapporte qu'un agent a réussi l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe. Cette décision d'avancement de grade a été soumise à l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C placée auprès du centre de gestion de l'Yonne.

Cet avis étant favorable, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour créer le poste d'avancement et supprimer le poste occupé actuellement.

D'autre part, cet agent va être nommé sur un poste à temps complet, justifié par le fait qu'il sera chargé de la préparation et la mise en œuvre de la future ludothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Création de poste	Nombre	Suppression de poste	Nombre	Date d'effet
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe - TC - 35/35 ^e	1	Adjoint du patrimoine 2 ^e classe - TNC 25/35 ^e	1	01.11.2012

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 de la ville,

AUTORISE le maire à nommer l'agent sur le poste créé.

10. Réduction des emballages abandonnés sur la voie publique – Signature d'une convention avec la société Mc Donald's.

Madame KRANTZ rapporte que dans le quartier rive gauche, entre la zone d'activités et le pont de Joigny, il a été constaté une abondance de débris et d'emballages provenant notamment du commerce de restauration rapide «Mc Donald's».

Pour remédier à ce problème, la municipalité a sollicité cette société.

Une réunion a donc été organisée le 3 octobre 2012, en présence du franchisé de ce commerce, du responsable du projet «Programme emballages abandonnés» et des responsables techniques de la ville de Joigny.

Pour lutter efficacement contre ces incivilités, il est proposé de signer une convention de partenariat entre le franchisé Mc Donald's et la ville de Joigny.

Cette convention permet de formaliser les engagements des deux parties :

- Outre les campagnes de sensibilisation, le changement des contenants et la formation du personnel du restaurant, le franchisé placera une poubelle supplémentaire sur le parking de son établissement, et fournira à la ville de Joigny, deux autres poubelles.

- La ville les installera dès leur livraison et après concertation, chemin de la Petite Ile. Elle fera également l'acquisition de nouvelles poubelles qui seront mises en place chemin du Port aux Bois.

- Une campagne de ramassage sera organisée par le franchisé aux abords de son établissement et sur son parking, et la ville de Joigny se chargera de renforcer ses passages pour les poubelles qui la concernent.

Cette convention est consentie pour une durée de 10 ans à compter de sa notification au cocontractant. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au minimum 2 mois avant la fin de la convention.

La ville de Joigny sera ainsi la première commune de l'Yonne et la troisième de Bourgogne engagée dans ce processus visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le franchisé Mc Donald's installé sur la commune et la ville de Joigny,

AUTORISE le maire à signer cette convention.

11. Fédération des eaux de Puisaye Forterre – Adhésion de nouvelles communes.

Monsieur MORAINÉ rapporte que par délibération du 21 mars 2012, le comité syndical de la fédération des eaux de Puisaye Forterre a accepté l'adhésion de Armeau, Bussy en Othe, Cézy, Chamvres, Escolives, Esnon, Fontenay sous Fournonnes, La Celle Saint-Cyr, Lichères, Looze, Paroy-sur-Tholon, Poilly sur Tholon Rousson, Saint-Aubin sur Yonne, Conseil Municipal du 24 octobre 2012

Saint-Julien du Sault, Verlin, Vincelottes, le SIEPA Dixmont – Les Bordes et la communauté de communes de Coulanges sur Yonne à la fédération.

La ville de Joigny, adhérente de cette fédération, est donc appelée à se prononcer sur l'adhésion de ces nouvelles communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes susmentionnées à la fédération des eaux de Puisaye Forterre pour la compétence ANC,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Yonne de bien vouloir arrêter le nouveau périmètre ainsi créé.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h40.